



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Canton poursuit son soutien à la réalisation des infrastructures pour le traitement des micropolluants

Dans le cadre du plan cantonal contre les micropolluants, le Conseil d'Etat sollicite un crédit de 54 millions de francs auprès du Grand Conseil afin de prolonger le programme de subventions cantonales destinées au financement des stations d'épuration permettant de lutter contre ces substances.

D'importants travaux d'adaptation du parc des STEP vaudoises sont nécessaires afin de les conformer à la législation fédérale sur la protection des eaux qui impose depuis 2016 le traitement des micropolluants. Afin d'atteindre cet objectif, une subvention cantonale, complémentaire aux aides fédérales, couvre 35% des coûts des mesures nécessaires.

Le crédit-cadre de 80 millions de francs destiné à financer la première tranche des travaux arrivant à échéance en 2026, un nouveau crédit est donc nécessaire pour assurer la suite des adaptations. A l'initiative du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, le Conseil d'Etat demande pour cette raison au Grand Conseil un crédit de 54 millions. Celui-ci contribuera au financement de plusieurs chantiers importants (notamment Lausanne, régions d'Aigle, moyenne Broye, Orbe, Payerne, La Sarraz, Echallens, Gland, Morges, Nyon, basse Broye).

Ce programme permettra, à terme, de traiter les micropolluants pour près de 90% de la population vaudoise.

Un incitatif pour les communes

La subvention cantonale constitue un important levier pour les exécutifs communaux ou intercommunaux qui sont porteurs des projets et maîtres d'ouvrage de ces installations. Les conséquences financières en cas d'abandon, report ou réduction de l'aide financière cantonale seraient lourdes pour les communes et associations de communes, en particulier celles qui ont déjà engagé des études et travaux qui seront principalement financés dans la période 2026-2030.

Le plan cantonal micropolluants contribue à la transition énergétique. Les projets régionaux exploitent en effet l'énergie présente dans les eaux usées et les boues

d'épuration, dont la rentabilité augmente avec la taille de l'installation. Du point de vue de la protection du climat, l'amélioration des traitements biologiques réduit de façon significative des émissions de protoxyde d'azote, puissant gaz à effet de serre.

Cette démarche, enfin, s'inscrit dans les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat qui s'est engagé à « protéger les milieux naturels et la population face aux changements climatiques et aux pollutions ».

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 21 août 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Florence Dapples, cheffe de la division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 55](tel:0213164355)

TÉLÉCHARGEMENT(S)